

*Il est du devoir de chacun  
de veiller à la sauvegarde  
et de contribuer à la  
protection de l'environnement*  
Art. L. 110-2 du Code de  
l'Environnement

# “ VIVRE A GEMENOS ”

**Association Agréée de Protection de l'Environnement**

par arrêté préfectoral du 14/8/1997 au titre de l'article L.141-1 du Code de l'Environnement  
Affiliée à l'UDVN/URVN (Union Départementale et Régionale Vie Nature)

*Cadre de vie, Environnement, Santé*

Gémenos, le 22 novembre 2011

Par courrier et par mail

**Réseau Ferré de France**  
**Monsieur Jean-Michel CHERRIER**  
**Chef de mission LGV PACA**  
**BP 85404**  
**13567 Marseille Cedex 02**

## **LGV PACA - Position de l'association « VIVRE A GEMENOS » concernant les fuseaux soumis à la concertation pour le choix du futur tracé dans le département des Bouches-du-Rhône**

Monsieur le Chef de mission,

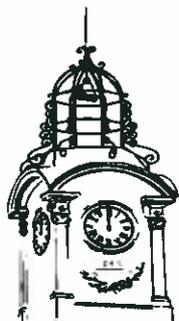
Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint copie de notre courrier à Monsieur le Préfet de région manifestant notre soutien à la position de l'URVN-FNE PACA communiquée par courrier à l'issue des troisièmes réunions des groupes de travail géographiques de la Vallée de l'Huveaune et du Pays d'Aubagne-Sainte Baume.

Nous confirmons notre rejet des scénarios B1, B2, B3 et C1, C2, que nous avons manifesté lors de la troisième réunion du groupe géographique du Pays d'Aubagne, et nous demandons que soit retenue et approfondie la solution alternative filant directement sous le massif de St Cyr en sortie du tunnel de St Charles, dont l'étude a été validée par le COPIL du 18 octobre 2011.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir porter notre demande à la connaissance des participants aux prochains groupes géographiques.

En vous en remerciant, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chef de mission, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Président  
Le secrétaire général Jacques BALLEY



*Il est du devoir de chacun  
de veiller à la sauvegarde  
et de contribuer à la  
protection de l'environnement*  
Art. L. 110-2 du Code de  
l'Environnement

# “ VIVRE A GEMENOS ”

**Association Agréée de Protection de l'Environnement**

par arrêté préfectoral du 14/8/1997 au titre de l'article L.141-1 du Code de l'Environnement

Affiliée à l'UDVN/URVN (Union Départementale et Régionale Vie Nature)

*Cadre de vie, Environnement, Sécurité*

Gémenos le 22 novembre 2011

Lettre recommandée AR

**Monsieur le Préfet de Région  
Bd Paul Peytral  
13282 Marseille Cedex 20**

*COPIE*

**LGV PACA - Position de l'association « VIVRE A GEMENOS » concernant les fuseaux soumis à la concertation pour le choix du futur tracé dans le département des Bouches-du-Rhône**

Monsieur le Préfet,

A la veille de la quatrième session des groupes de travail géographiques « Vallée de l'Huveaune » et « Pays d'Aubagne – Sainte Baume » notre association tient à manifester son total accord avec la position de l'URVN-FNE PACA qui vous a été communiquée récemment, ainsi qu'à RFF, à l'issue des troisièmes réunions de concertation des groupes géographiques des Bouches du Rhône.

Les sections B1, B2, B3 et C1, C2 des trois scénarios soumis par RFF affectent gravement l'environnement, le milieu humain et l'activité économique de notre secteur ; nous ne pouvons que les rejeter.

Nous souhaitons que soit retenue et approfondie la solution alternative, proposée par notre association et par l'UDVN, d'une ligne en site propre filant directement sous le massif de St CYR en sortie du tunnel de Saint Charles, dont l'étude a été validée par le COTER 13 du 18 octobre 2011.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Président  
Le Secrétaire Général Jacques BALLEY